

Le SYGOM en 2010

Faits marquants - Indicateurs techniques - Indicateurs financiers



Communauté de communes de l'Andelle

13 communes



Communauté de communes du canton de Lyons-la-Forêt

13 communes



Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière

16 communes



Communauté de communes de Seine-Bord

7 communes



Communauté de communes Eure-Madrie-Seine (EMS)

22 communes



Communes indépendantes

12 communes



Communauté de communes des Andelys et de ses Environs (CCAE)

21 communes



Communauté de communes du canton d'Etrépagny

20 communes



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



pour notre environnement

1

Le SYGOM en quelques chiffres



Le SYGOM en 2010

Le SYGOM en 2010, c'est :

- 124 Communes**
- > 121 communes de l'Eure
- > 3 communes de Seine-Maritime
- > 7 communautés de communes
- > 12 communes indépendantes
- > 41 548 foyers
- > 97 018 habitants

L'organisation du SYGOM

repose sur 2 instances :

- > Le Comité syndical
- > Le Bureau

Comité syndical
> 63 délégués titulaires
> 63 délégués suppléants

Bureau
> 1 Président (M. Franck GILARD)
> 2 Vice-Présidents
> 12 Membres

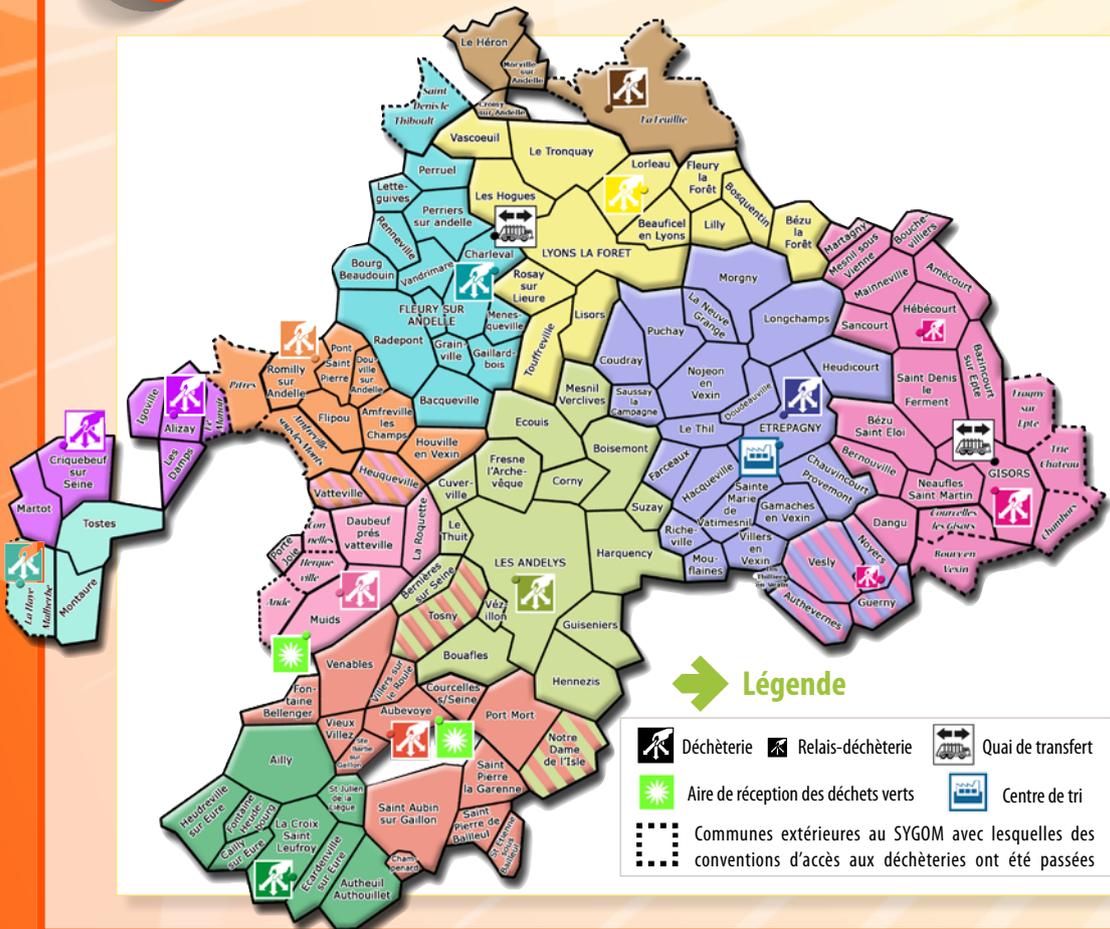
* Selon le recensement des populations - INSEE 2009
 ** Selon le recensement des populations - INSEE 2010

	2008		2009		2010	
	TONNAGE	KG/HAB	TONNAGE	KG/HAB	TONNAGE	KG/HAB
ORDURES MÉNAGÈRES + REFUS DE TRI	29 691,70 Tonnes	308,60 kg/hab	29 404,12 Tonnes	305,61 kg/hab	29 025,52 Tonnes	299,18 kg/hab
ENCOMBRANTS/FERRAILLES EN PORTE A PORTE*	493,78 Tonnes	5,13 kg/hab	-	-	-	-
COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE A PORTE (Sacs bleus et sacs verts)	3 308,33 Tonnes	34,38 kg/hab	3 091,49 Tonnes	32,13 kg/hab	3 056,40 Tonnes	31,50 kg/hab
COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE	3 132,41 Tonnes	32,56 kg/hab	3 278,66 Tonnes	34,08 kg/hab	3 136,06 Tonnes	32,32 kg/hab
ACTIVITÉ DES DÉCHÈTERIES	37 073,96 Tonnes	385,32 kg/hab	36 199,39 Tonnes	376,23 kg/hab	35 685,97 Tonnes	367,83 kg/hab
TOTAL	73 700,18 Tonnes	765,99 kg/hab	71 973,66 Tonnes	748,05 kg/hab	70 903,95 Tonnes	730,83 kg/hab

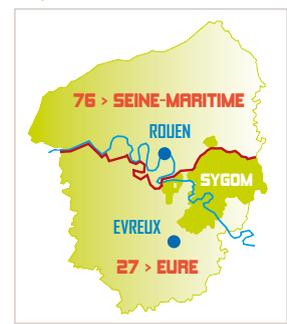
* Collecte supprimée au 1^{er} janvier 2009

2

Le territoire et les équipements du SYGOM en 2010



Localisation



Les équipements

- > 10 Déchèteries
- > 2 Relais déchèteries
- > 1 Centre de tri
- > 2 Aires de réception des déchets verts
- > 2 Quais de transfert des ordures ménagères

Légende

	Déchèterie		Relais-déchèterie		Quai de transfert
	Aire de réception des déchets verts		Centre de tri		
	Communes extérieures au SYGOM avec lesquelles des conventions d'accès aux déchèteries ont été passées				

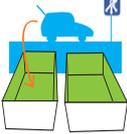


Les prestations effectuées par le SYGOM en 2010

- > La collecte des ordures ménagères en porte à porte
- > Le transfert des ordures ménagères vers les lieux de traitement par le biais de deux installations de transfert
- > Le traitement des déchets non recyclables en centre d'enfouissement technique ou en usine d'incinération
- > La collecte sélective en porte à porte des sacs bleus
- > La collecte des points d'apport volontaire pour :
 - les emballages en verre
 - les papiers
- > Le tri des déchets recyclables et leur valorisation
- > La gestion d'un réseau de 10 déchèteries et de 2 relais déchèteries
- > Le transport, la valorisation ou le traitement des déchets des déchèteries



La collecte et le traitement des déchets du SYGOM en 2010

Mode de collecte	Déchets collectés	Fréquences et zones de collecte	Traitement
Sacs Bleus  3 056,40 Tonnes (2010)	Bouteilles et flacons en plastique, Boîtes métalliques, cartons, briques alimentaires, journaux et magazines	Collecte en porte à porte une fois par semaine pour toutes les communes	Centre de tri d'Etrépagny puis filières de recyclage
Conteneurs à verre  2 845,48 Tonnes (2010)	Bouteilles, pots et bocaux en verre	Apport volontaire	Centre de tri d'Etrépagny puis filières de recyclage
Conteneurs à papiers/cartons  290,58 Tonnes (2010)	Journaux, revues, magazines et cartonnettes	Apport volontaire	Centre de tri d'Etrépagny puis filières de recyclage
Déchèteries  35 685,97 Tonnes (2010)	Huiles de vidanges, Papiers et cartons, Bois, Ferrailles, gravats, D3E, Déchets végétaux, Batteries, Piles, Lampes, Déchets Dangereux Diffus (DDD), Verre, Encombrants	Apport volontaire dans les déchèteries et relais-déchèteries	Compostage (Déchets verts), Recyclage (Cartons, ferrailles, bois, emballages triés, gravats, etc.), Dépollutions (Déchets toxiques), Régénération (Huiles), Enfouissement (Ultimes) ...
Bacs ou sacs OM  29 025,52 Tonnes (2010)	Autres déchets	1 collecte hebdomadaire sur 125 communes et 2 collectes hebdomadaires sur 9 communes	Valorisation Energétique Enfouissement



Le SYGOM en 2010 - Quelques indicateurs complémentaires

La collecte des ordures ménagères en porte à porte en 2010

Tonnage d'ordures ménagères collecté en 2010



Ratio d'ordures ménagères par habitant en 2010



TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Coûts de collecte des ordures ménagères en porte à porte

par tonne : **68,41 €** (2009 : 67,39 €) ■ par habitant : **20,29 €** (2009 : 20,41 €)

Coûts de transfert des ordures ménagères

par tonne : **8,05 €** (2009 : 7,89 €) ■ par habitant : **2,64 €** (2009 : 2,63 €)

Coût de traitement des ordures ménagères (par incinération)

par tonne : **85,56 €** (dont 2 € de TGAP) (2009 : 84,54 € dont 2 € de TGAP)

Coût de traitement des ordures ménagères (par enfouissement)

par tonne : **82,71 €** (dont 17 € de TGAP) (2009 : 76,60 € dont 13 € de TGAP)

Coût de traitement des ordures ménagères (par habitant)

par habitant : **25,11 €** (dont 2,06 € de TGAP) (2009 : 24,75 € dont 1,67 € de TGAP)

Base de calcul : Recensement des populations - INSEE 2010 (97 018 habitants)

La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux, revues et magazines

Tonnage de déchets recyclables collecté en 2010

6 508,92 tonnes
(2009 : 6 694,88 tonnes)

Tonnages et ratios de collecte 2010

Sacs bleus (bouteilles et flacons en plastique, Boîtes métalliques, cartons, briques alimentaires, journaux et magazines en porte à porte) :

3 056,40 Tonnes ■ **31,50 kg/hab**
(2009 : 3 091,49 tonnes et 32,13 kg/hab)

Conteneurs à verre (emballages en verre par apport volontaire) :

2 845,48 Tonnes ■ **29,33 kg/hab**
(2009 : 2 978,88 tonnes et 30,96 kg/hab)

Conteneurs à papiers

(journaux, revues et magazines en apport volontaire) :

290,58 Tonnes ■ **3,00 kg/hab**
(2009 : 299,78 tonnes et 3,12 kg/hab)

Cartons collectés en déchèterie et assimilés :

316,46 Tonnes ■ **3,26 kg/hab**
(2009 : 324,73 tonnes et 3,40 kg/hab)

Coûts de la collecte sélective en 2010

par tonne : **164,63 €** (2009 : 162,48 €)
par habitant : **9,18 €** (2009 : 10,76 €)

Coût du tri des déchets en 2010

par tonne : **88,24 €** (2009 : 90,11 €)
par habitant : **6,15 €** (2009 : 6,54 €)

La collecte en déchèterie en 2010

Nombres total d'entrées des particuliers sur l'ensemble des déchèteries du SYGOM

277 425 entrées
(2009 : 291 174 entrées)

Tonnages et ratios de collecte 2010



	TONNAGES		RATIOS	
	TONNES	KILO/HAB	TONNES	KILO/HAB
DÉCHETS VERTS	11 997,50	123,66		
GRAVATS	11 926,70	122,93		
ENCOMBRANTS	6 389,63	65,86		
BOIS	2 920,81	30,11		
FERRAILLES	1 148,34	11,84		
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)	786,80	8,11		
CARTONS	313,52	3,23		
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	159,11	1,64		
HUILES USAGÉES	43,56	0,45		
TOTAL	35 685,97	367,83		

Coût de gestion des déchèteries

par tonne : **56,85 €** (2009 : 56,05 €)
par habitant utilisateur des déchèteries : **19,48 €** (2009 : 19,64 €)

Base de calcul : Recensement des populations - INSEE 2010 (97 018 habitants)

LE DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DU SIÈGE DU SYGOM



Depuis le mois de juin 2010, les locaux administratifs ainsi que le siège du SYGOM ont été déménagés au 13, rue

Lavoisier aux Andelys dans les nouveaux locaux de la CCAE.

LE MAINTIEN DES MÊMES TAUX DE TEOM* DEPUIS 4 ANS

Pour la 4^e année consécutive, le SYGOM a conservé en 2010 les mêmes taux d'imposition !

(15,91 pour les communes collectées 1 fois/semaine en ordures ménagères et 16,86 pour celles collectées 2 fois/semaine).

Il est également à souligner que ces taux sont inférieurs à ceux de 2005 et 2006.



* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

LA PERSISTANCE D'ACTES D'INCIVILITÉ ET DE VANDALISME



2010, a une nouvelle fois été marquée par la multiplication d'actes d'incivilité, de vandalisme et d'agressivité principalement dirigés vers les déchèteries et leurs gardiens.

Ce sont ainsi **37 dépôts de plaintes** qui ont été effectués par le SYGOM en 2010.

LE «DIAGNOSTIC VERRE»

En partenariat avec Eco-Emballages, le SYGOM a participé à l'opération «Diagnostic Verre» afin de déterminer des pistes d'optimisation pour la collecte sélective du verre. Un état des lieux a pu être établi et un plan d'actions programmé pour 2011.



LES OPÉRATIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Pour accompagner les différentes actions entreprises par le SYGOM, de nombreuses opérations de communication et de sensibilisation ont eu lieu en 2010. Divers documents, manifestations ou animations ont ainsi accompagné les habitants du SYGOM dans leur geste de tri :

1 173 élèves sensibilisés dans le cadre d'animations scolaires - **450** personnes ont visité le centre de tri - De nombreux foyers sensibilisés en porte à porte (dont près de **600** en habitat collectif) - Distribution d'un nouveau Guide de tri et du «Sygom-actualités n°5»...

LA «TGAP DÉCHETS» ET LA HAUSSE CONTINUE DE LA PRESSION FISCALE



Instauré par l'Etat, dans le cadre de la loi Grenelle, une nouvelle TGAP (Taxe Générale sur les Activités polluantes) s'applique depuis 2008 sur les installations de stockage et d'incinération des déchets ménagers. Ayant pour objectif de «favoriser la réduction de production de déchets et le recyclage», il a été programmé une hausse sensible et progressive de ses prélèvements jusqu'en 2015.

Evolution de la «TGAP déchets» de 2008 à 2015 (coûts à la tonne)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Installation d'incinération des déchets (UIOM)	-	2,00 €	2,00 €	3,20 €	3,20 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Installation de stockage des déchets (CSDU)	8,21 €	13,00 €	17,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €	32,00 €

En 2010, la TGAP portant sur les installations d'incinération est restée identique à celle de 2009 alors que la taxe s'appliquant aux installations de stockage a très nettement augmenté (**+ de 5 € à la tonne**). Principalement en raison de cette hausse, les coûts de traitement des installations de stockage se révèlent désormais très proches de ceux des unités d'incinération.

En 2010, le montant total de la TGAP supportée par le SYGOM s'est élevé à **près de 290 000 €**.

LES DÉCHÈTERIES DU SYGOM : DES ÉQUIPEMENTS SUREXPLOITÉS

Déchèterie

Depuis ces dernières années, les déchèteries prennent une part de plus en plus importante dans le dispositif de gestion des déchets ménagers. Si cette constatation s'applique au niveau national, il semblerait pourtant que son importance soit particulièrement marquée à l'échelle du territoire syndical :

Les chiffres clefs

Par rapport à la moyenne nationale, la fréquentation des déchèteries du SYGOM est 2,3 fois plus élevée, les tonnages déposés 2 fois plus élevés et le nombre d'agents 1,77 fois plus élevé.

	Encombrants	Gravats	Déchets végétaux
SYGOM	60 kg/an/hab	110 kg/an/hab	125 kg/an/hab
Moyenne nationale	45 kg/an/hab	45 kg/an/hab	50 kg/an/hab

LA RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE ROMILLY-S/ANDELLE

S'inscrivant dans un projet de réhabilitation et de modernisation de l'ensemble de son réseau afin d'améliorer la qualité d'accueil des usagers et de leurs déchets, le SYGOM a décidé, en partenariat avec la commune de Romilly-sur-Andelle, le démantèlement, l'agrandissement et la reconstruction totale de l'installation.

Après plusieurs mois de travaux, c'est une déchèterie moderne et plus spacieuse que chacun a pu découvrir au début de 2011.



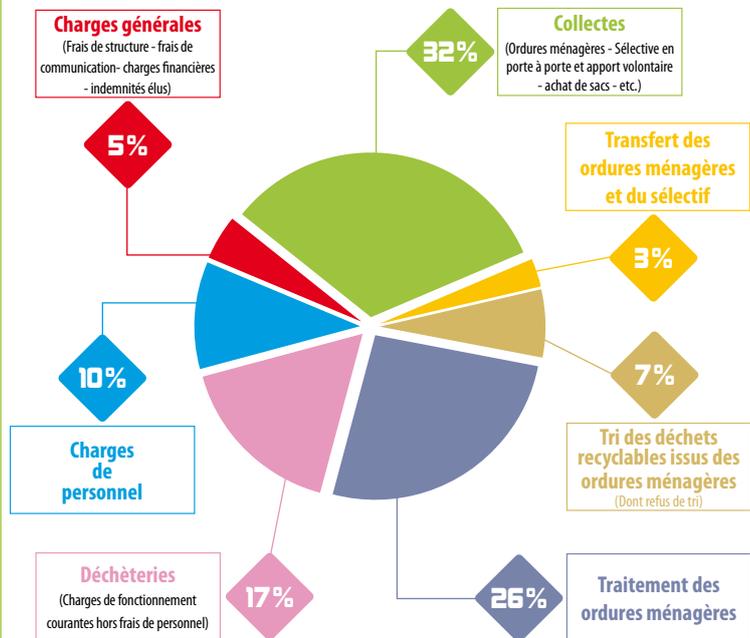
En bref ...

- Passage de la superficie de la déchèterie de 2000 m² à 3500 m².
- Capacité d'accueil du quai doublée avec possibilité d'accueillir 10 bennes au lieu de 5 auparavant.
- Nombreux aménagements paysagers.
- Coût total de l'investissement : Environ 750 000 €

FONCTIONNEMENT

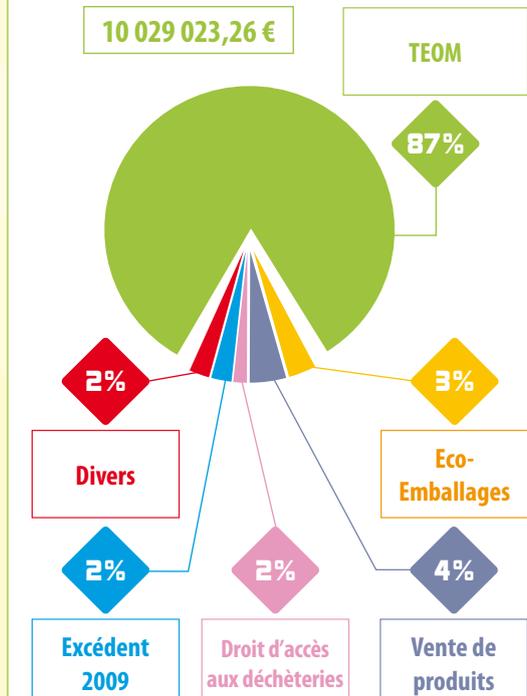
Dépenses

9 344 601,15 €



Recettes

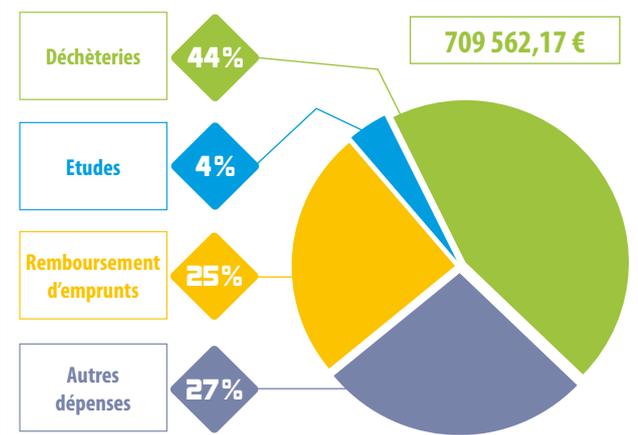
10 029 023,26 €



INVESTISSEMENT

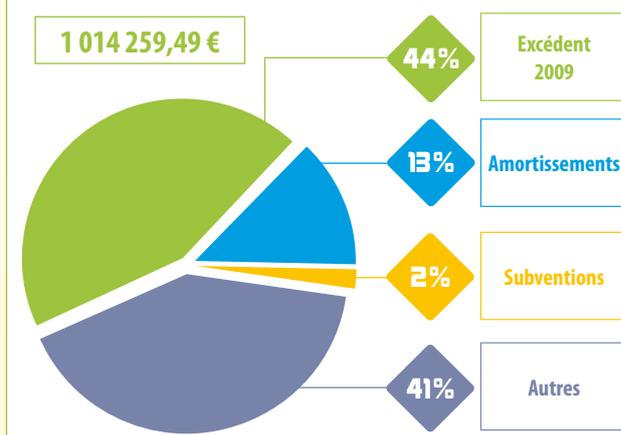
Dépenses

709 562,17 €



Recettes d'investissement

1 014 259,49 €



Directeur de la publication :

M. Franck GILARD

Rédacteur en chef :

M. Olivier Hédez-Maison

Rédaction, Conception et Réalisation :

M. Frédéric VIEIRA

(Service Communication du SYGOM)

Imprimé sur papier recyclé

à 5 000 exemplaires :

HB Impressions- 02 32 40 00 91



Pour plus d'informations, consultez le rapport annuel 2010 du SYGOM sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.

Ce rapport annuel est consultable dans votre Mairie et vous pouvez également le télécharger sur le site du syndicat :

www.sygom.fr

SYGOM - 13, rue Lavoisier - 27700 LES ANDELYS

Tél. : 02 32 54 47 64 - Fax : 02 32 54 47 96

Courriel : contact@sygom.fr